

AVIS

En conformité des articles 13 et 15 de la loi du 13 avril 1984 sur l'administration des communes

**Le Conseil municipal de la commune de Collonge-Bellerive
est convoqué pour une séance ordinaire le**

**mardi 23 mars 2021, à 20h00,
à la salle communale de Collonge**
(école élémentaire de Collonge - 110 route d'Hermance)

ORDRE DU JOUR

1. Communications du bureau du Conseil municipal

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 février 2021

3. Rapports des commissions

- Culture et loisirs du 1^{er} février 2021 ;
- ad hoc COVID-19 Economie et associations du 8 février 2021 ;
- Juridique et naturalisations du 11 février 2021 ;
- Sociale du 22 février 2021 ;
- Aménagement du 23 février 2021 ;
- Finances du 8 mars 2021 ;
- ad hoc COVID-19 Economie et associations du 9 mars 2021.

4. Projets de délibération

D21-04 Proposition relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire d'un montant de 90'000 F, destiné à la rénovation, suite à des dégâts d'eau, de plusieurs cuisines des appartements situés dans l'immeuble sis chemin du Grand-Clos 6, 8 et 10, sur la parcelle N° 8117 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive ;

D21-05 Proposition relative au projet de plan de site No 30174-515, version du 2 novembre 2020, modifiant pour partie, le plan de site N° 28679B-515 (Pointe-à-la-Bise, chemin des Marèches).

5. Projets de résolution

R21-01 Résolution relative au principe de la répartition paritaire, entre les communes de Meinier et de Collonge-Bellerive, des frais d'entretien et de rénovation des aménagements publics situés au sein des zones Pallanterie-Est et Pallanterie-Sud gérées par la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie ;

R21-02 Résolution « Maintenons les cartes journalières CFF vendues par les communes ».

6. Projets de motion

M21-03 « Le tri à la maison ? Si facile et si pratique ! » ;

M21-04 « Allocation de rentrée scolaire pour les familles précaires de la Commune de Collonge-Bellerive ».

7. Questions au Conseil administratif

8. Communications des membres du Conseil municipal

9. Communications du Conseil administratif

10. Naturalisations à huis-clos

Ruth Zwyssig-Vesti
Présidente du Conseil municipal

Cette séance sera ouverte au public. Toutefois, afin de respecter les dispositions sanitaires en vigueur, seules 5 personnes pourront être accueillies. Les personnes qui souhaiteraient assister à cette séance doivent s'annoncer au préalable auprès de la mairie par mail : info@collonge-bellerive.ch.

Le port du masque et la désinfection des mains sont obligatoires dès l'entrée dans le bâtiment.

Collonge, le 12 mars 2021